

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept janvier à huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 20/01/2025

Nombre de membres en exercice : 12

Présents à l'ouverture de la séance : 07

Quorum réuni

Étaient présents :

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

M. BOUFFORT

Mme HERCEG-GALESNE

Mme BESNARD

M. GAISLIN

Mme LAMBART

Étaient excusés :

M. DEPOUEZ

Mme KHAN a donné pouvoir à Mme BOISNARD

M. GUILLAUME

M. TATIN

Étaient absents :

Mme SUBILEAU jusqu'à 08h20

M. LUCET (démissionnaire – remplacement en cours)

Secrétaire de séance :

M. BOUFFORT



Le rapporteur,

Expose que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document important qui permet de rendre compte de la gestion.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information aux membres de la collectivité.

Aussi, dorénavant, le ROB (rapport d'orientation budgétaire) doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements envisagés, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes.

Les recettes principales du CCAS sont :

La subvention versée par la commune,

Les produits provenant des loyers versés par la crèche Pomme d'Api et les logements d'attente,

Le recouvrement des charges auprès de la crèche « Pomme d'Api » et des logements d'attente,

Les concessions de terrains dans les cimetières (versement du 1/3 du produit de l'octroi d'une concession au CCAS)

Les dépenses principales du CCAS sont :

Les charges des logements d'urgence,

La location au Département des locaux affectés à la crèche « Pomme d'Api » et le remboursement des charges de fonctionnement de ces locaux,

Le repas annuel en faveur des aînés de la commune,

Les subventions versées aux associations à vocation sociale et ayant un intérêt avéré pour sa population

Section de Fonctionnement**Recettes :**

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Votes 2024 en €	Estimation du réalisé 2024 en €	Prévisions 2025 en €
70 <i>Produits des services, domaines & ventes diverses</i>	<ul style="list-style-type: none"> Concessions funéraires Remboursement de frais par autres redevables... (charges locatives crèche Pomme d'Api & logements d'attente) 	12 365	17 541	16 000
74 <i>Dotations & participations</i>	<ul style="list-style-type: none"> Subvention d'équilibre de la commune * Participation financière (repas des aînés) 	91 400 (91 000 *)	94 432 (94 000*)	74 400 (74 000*)
75 <i>Autres produits de gestion courante</i>	<ul style="list-style-type: none"> Revenus des immeubles (crèche & logements d'attente) Dons 	33 700	33 535	33 000
002	Excédent antérieur reporté (arrondi)	1 180	1 180	23 891

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

ID : 035-263502072-20250127-2025_01_01_CCAS-DE

Dépenses :

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Votes 2024 en €	Estimation	
			du réalisé 2024 en €	Prévisions 2025 en €
011 <i>Charges à caractère général</i>	<ul style="list-style-type: none"> 60- Achats & variations de stocks : Eau (logements d'attente) Fournitures administratives 	2 300	1 450	1 800
	61- Autres charges externes - Services extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> Contrats de prestations de services (animations, prestations...) Locations immobilières (local crèche Pomme d'Api) Documentation générale & technique 	28 875	25 664	26 600
	62- Autres charges externes – Autres services extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> Indemnité de régie Fêtes & cérémonies (dont repas des aînés) Cotisations (UNCCAS) Remboursement de frais (charges locatives - crèche Pomme d'Api) 	18 820	20 961	21 610
	63- Impôts, Taxes & versements assimilés <ul style="list-style-type: none"> Repas des aînés (SACEM) 	100	55	100
012 <i>Charges de personnel & frais assimilés</i>	64- Charges de personnel : <ul style="list-style-type: none"> Rémunération personnel extérieur (provision) Cotisations diverses (organismes sociaux) 	925	114	450
65 <i>Autres charges de gestion courante</i>	<ul style="list-style-type: none"> Secours & aides financières Subventions aux associations à vocation sociale Autres créances (éteintes ou ANV) Autres charges exceptionnelle 	86 316	73 320	94 559
68 <i>Dotations aux amortissements & provisions</i>	<ul style="list-style-type: none"> Immobilisations (<i>arrondi</i>) 	1 309	1 233	202

Taux estimatif de réalisation des dépenses pour 2024 : **88,57%**Taux estimatif de réalisation des recettes pour 2024 : **105,80%****Section d'Investissement****Recettes :**

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Votes 2024 en €	Estimation du réalisé 2024 en €	Prévisions 2025 en €
001	Résultat d'investissement reporté (<i>arrondi</i>)	5 700	5 700	6 939
10 <i>Dotations, fonds divers & réserves</i>	10222- FCTVA (achats N-2) (<i>arrondi</i>)	133	133	0
28	Amortissements (<i>arrondi</i>)	1 309	1 233	202

Dépenses :

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le
ID : 035-263502072-20250127-2025_01_01_CCAS-DE

Nomenclature (chapitre)	Objet (postes les plus importants)	Votes 2024 en €	du réalisé 2024 en €	
			en €	en €
21 <i>Immobilisations corporelles</i>	21838- Matériel informatique	2000	0	2 000
	21848- Mobilier	2 000	0	2 000
	2188- Matériel divers (<i>arrondi</i>)	3 141	0	3 141

En section de fonctionnement, l'excédent prévisionnel de l'exercice 2024 est de **23 891 €**.

En section d'investissement, l'excédent prévisionnel de l'exercice 2024 est de **6 939 €**

Ces excédents seront inscrits au budget primitif 2025.

Le montant prévisionnel à solliciter auprès de la Mairie pour 2025 est évalué à 74 000 €.

Rappel des actions du CCAS :**Compétences obligatoires :**

- Accueil de proximité et orientation du public
- Conduite de l'Analyse des Besoins Sociaux
- Action en faveur du maintien à domicile : le fichier des personnes vulnérables (Plan Canicule)
- Action d'insertion : l'élection de domicile
- Aide sociale légale en faveur des personnes âgées de 60 ans et + et des personnes en situation de handicap

Compétences facultatives :

- **Actions de lutte contre la précarité :**
 - L'aide alimentaire (accès à l'épicerie sociale « L'Escale »)
 - Les prestations financières (secours).
 - Le dispositif des Tarifs Réduits sous condition de ressources des Transports
- **Accès au logement social :**
 - Logements locatifs sociaux & Accession aidée (BRS)
 - Logements d'attente : >2 logements (studio & T2) qui font l'objet d'une convention avec COALLIA
 > 1 logement (T3) en gestion directe
- **Animation et lien social :**
 - Dispositif « Sortir »
 - Repas annuel des aînés, offert aux pacéens âgés de 75 ans & +
 - Animations en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap : Partenariat avec le CLIC Noroit
 - Subventions aux associations ayant un caractère social et communal
 - Partenariat avec le CIDFF 35 pour la tenue de permanences juridiques à destination des femmes et des familles
 - Animations sociales dans le cadre du Contrat Territorial Global (CTG) conjointement avec le Pôle Enfance-Jeunesse
 - Réalisation d'un livret répertoriant les offres de services et dispositifs à destination des séniors
- **Actions en faveur de la petite enfance :**
 - Convention partenariale et mise à disposition de locaux auprès de la crèche Pomme d'Api
 - Contrat Territorial Global (CTG) : En remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Cadre contractuel permettant le financement de la CAF dans 4 domaines d'intervention dont la Petite Enfance et l'accompagnement à la parentalité. Déploiement à l'échelle territoriale du SYRENOR.
- **Actions en faveur de l'accès aux soins :**
 - Partenariat avec le Groupama pour l'accès à une mutuelle dite communale
 - Programme de prévention santé, en partenariat avec l'ARS

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

ID : 035-263502072-20250127-2025_01_01_CCAS-DE

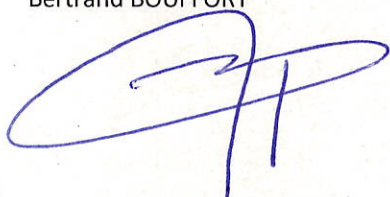
PREND ACTE : du rapport d'orientation budgétaire

VOTE : Unanimité

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Bertrand BOUFFORT



Le Président du CCAS,
Par délégation,
La Vice-Présidente
Karine BOISNARD

